

## COMPTE-RENDU de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** du **LUNDI 3 OCTOBRE 2016**

Nombre de Conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 4

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 15

### **L'an deux mil seize, et le 3 octobre,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 26 septembre 2016

**Présents** : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Sandrine ALLATANTE,

**Excusés** : Philippe DEFER (procuration à Gérard DONATY), Marie-Claude GERMAIN (procuration à Valérie COURTIAL), Stéphane HACQUARD (procuration à Clément BENOIT), Pierre-Olivier DOUCHET (procuration à Sandrine ALLATANTE).

**Absent** :

**Secrétaire** : Valérie COURTIAL

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 septembre 2016.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout de la délibération n°36 : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION A N°371 ET 372 PROPRIETE DE MADAME JAY ANNE MARIE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE

- Ajout de la délibération n°37 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°999 PROPRIETE DE MADAME JAY ANNE MARIE ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

### **DELIBERATION N° 33/2016 : DESIGNATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonateur communal d'enquête afin de réaliser les opérations de recensement de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité de désigner un coordonateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, soit un agent de la commune.

## **DELIBERATION N° 34/2016: CONVENTION DE FOURRIERE – SPA LYON SUD EST**

Suite à la reprise par la commune de la compétence SPA depuis le 1er janvier 2015, la commune de Charnay ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire expose la nécessité de confier à la SPA de LYON et SUD-EST le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L 211-26 du code rural les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune.

Cette convention est conclue pour un an à compter du 1er janvier 2017, au prix de 0,35 euros par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SPA LYON SUD-EST.

## **DELIBERATION N° 35/2016: AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN EMPRUNT DE 240 000 €**

Suite à la préemption d'un bien en date du 5 septembre 2016, selon la délibération n°32/2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recourir à un financement total de 240 000€ à taux fixe sur 10 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre établie par La Caisse d'Epargne Rhône Alpes, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

### **DECIDE**

#### **Article 1 :** Principales caractéristiques du prêt

La Commune de CHARNAY contracte, auprès de la Caisse d'Epargne, un prêt à échéance choisie à taux fixe d'un montant de 240 000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 10 ans  
Taux Fixe : 0,66%  
Mode d'amortissement : progressif  
Périodicité des échéances : annuelle (25 février de chaque année de 2017 à 2026)  
Conditions de Remboursement Anticipé : Possibilité, à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée  
Commissions d'engagement dues au titre du prêt: 0,10% du montant financé

#### **Article 2 :** Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et / ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**DECISION MODIFICATIVE n°3 : VIREMENT DE CREDIT – TRANSFERT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D’INVESTISSEMENT D’UNE DEPENSE (Facture étude patrimoniale Architecte du Patrimoine)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération en date du 4 avril 2016 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d’ajuster les crédits votés au budget primitif de l’exercice en cours ayant entendu l’exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l’unanimité le tableau de virement de crédits suivant :

INVESTISSEMENT	COMPTE	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>D. 020 Dépenses imprévues d’investissement</b>					
	D. 020 Dépenses imprévues d’investissement	8 000.00			
<b>D.20 Immobilisations incorporelles</b>					
	D. 2031 Frais d’Etudes		8 000.00		
<b>TOTAL</b>		<b>8 000.00</b>	<b>8 000.00</b>		

DIT que ces inscriptions seront inscrites en décision modificative du budget primitif 2016.

Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° 36/2016: ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION A N°371 ET 372 PROPRIETE DE MADAME JAY ANNE MARIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section A N° 371 et 372, situées au lieu-dit Chantemerle à Charnay, dont la commune est actuellement titulaire d'un bail emphytéotique, et sur lequel est installé le terrain de sport.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité

**DECIDE** d'acquérir au prix principal de 1 euro le m<sup>2</sup>, la propriété sise lieu – dit Chantemerle à CHARNAY, cadastrée section A, n°371 et 372 d'une superficie totale de 4585 m<sup>2</sup>. (Respectivement 1670m<sup>2</sup> et 2915m<sup>2</sup>)

*Village au ♥ des pierres dorées*

**DIT** que cette propriété est acquise afin d'entretenir et de réglementer l'utilisation du terrain de sport

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique à venir.

**DIT** que cet acte sera établi en l'étude de Maître BARTHELET, notaire à CHAZAY D'AZERGUES

**DIT** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.

**DONNE** au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N° 37/2016: ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°999 PROPRIETE DE MADAME JAY ANNE MARIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 à L. 2241-7.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 19 juillet 2016 relative au bien sis 10 route de Marcy appartenant à Madame JAY Anne Marie, cadastré A 999, au prix de 240 000 euros, Vu l'avis des services fiscaux en date du 8 août 2016

Vu la délibération n°32/2016 en date du 5 septembre 2016 autorisant la préemption du bien.

Vu l'accord de Madame JAY Anne-Marie à la préemption, et à la concrétisation de la vente.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir au prix de 240 000€, la propriété sise 10 route de Marcy à CHARNAY, cadastrée section A, n°999 d'une superficie de 374 m<sup>2</sup> sur laquelle se situe une maison d'habitation sur deux niveaux de 130 m<sup>2</sup>

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique à venir.

**DIT** que cet acte sera établi en l'étude de Maître BARTHELET, notaire à CHAZAY D'AZERGUES

**DIT** que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune et qu'il sera pourvu au paiement du prix de cette acquisition au moyen d'un emprunt.

**DONNE** au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## **1. VIE LOCALE**

### 1-1 Commission culture :

- Réunion prévue le mardi 11 octobre à 18h30 ayant pour objet la programmation d'un spectacle pour 2017, dans le cadre de Rosé Nuits d'été, et la remise en état de la salle du patrimoine
- Inauguration de la nouvelle statue de Saint Claude, à l'Eglise, le 12 novembre 2016 à 18h30. Un office sera célébré. L'inauguration sera suivie d'un verre de l'amitié offert conjointement par la Commune et la Paroisse.

### 1-2 Associations :

Les Vendanges Musicales : Festival les 16 et 17 septembre. Belle édition, beaucoup de retours positifs du public et des partenaires, malgré une météo pluvieuse. Fréquentation,

*Village au ♥ des pierres dorées*

environ 1500 personnes par soir. Les comptes ne sont pas finalisés, mais en cas de déficit (dû à la météo) aucune subvention supplémentaire ne sera demandée à la commune.

1-3 Commission Tourisme :

RAS

1-4 Commission Agriculture environnement :

Les vendanges touchent à leur fin. La présence des gens du voyage a occasionné moins de problèmes que les années précédentes.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

Une offre a été faite auprès du liquidateur de la boulangerie. En attente de décision par le Tribunal de Commerce.

1-6 Commission communication :

Réunion des associations le 10 octobre à 20h30 à la Salle de la Mansarde.

Site internet : A pris un peu de retard. Mise en ligne prévue pour fin octobre/début novembre.

Charnay infos : Distribution le 15 octobre avec le calendrier des ordures ménagères.

Bulletin intercommunal : En cours. Les articles sont à rendre pour le 16 octobre.

1-7 Commission travaux :

- La mise en place du nouveau jeu au Chevronnet est en cours. Les travaux de terrassement ont commencé.
- Les travaux de profilage du VC9 ont débuté semaine 37. La suite est prévue après les vendanges. Des chicane seront positionnées pour une phase de test, d'une durée d'un mois.
- Les travaux de toiture de l'école (isolation intérieure) seront terminés pendant les vacances de Toussaint.
- Chaudière de l'école : Diagnostic amiante à faire

Accessibilité :

RAS

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

## **2. FINANCES**

**Compte au Trésor : 644 108.67 €**

### 3. URBANISME :

- Déclarations préalables :
  - o Monsieur GAY Gérard : Installation porte de garage (PVC blanc) et peinture des volets (Gris Lépus). La porte de garage ferme un abri existant donc crée de la surface de plancher. Demande de pièces complémentaires afin de déclarer la surface de plancher créée. Le coloris des volets est autorisé. Le coloris de la porte de garage en PVC devra être conforme au nuancier (blanc interdit)
  - o Monsieur BRUN Jean-Paul : Construction d'un mur de clôture (régularisation). Des pièces complémentaires sont demandées (dimensions exactes du mur et couleur de l'enduit, et dimensions matériau et coloris du portail)
  - o Monsieur GRANGE René : Installation panneaux photovoltaïques. Le projet étant accepté par l'ABF à la condition que les panneaux soient de couleur brun rouge sombre, identique à la toiture. Un accord avec prescription a été envoyé au demandeur.
  
- Permis de construire :
  - o Monsieur et Madame BLANCO Fabrice : Aménagement d'une grange existante et construction d'une terrasse. Les coloris des menuiseries (vert avocat) ferronneries (Blanc Praloup) et les brise vues en bois naturel sont autorisés par notre PLU. Toutefois, des erreurs apparaissent dans les surfaces créées ou supprimées qui ont été déclarées. Des informations sont demandées à l'architecte. En attente de sa réponse.

### 4. VIE SOCIALE

#### 4-1 Petite enfance :

RAS

#### 4-2 Ecole :

- Ouverture d'un 5<sup>ème</sup> atelier pour les TAP, 3 jours par semaine : atelier musical.
- Le recrutement d'un intervenant musical est toujours en cours : difficultés administratives pour la rémunération de cet intervenant.
- La réunion de rentrée scolaire s'est déroulée le 13 septembre 2016.
- Une réunion avec les parents d'élèves et le sou des écoles a eu lieu le 30 septembre avec pour ordre du jour la cantine et les TAP.

#### 4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :

- Programmation d'une réunion pour les Colis de Noël : date à définir.
- Une proposition est faite, afin d'engager une réflexion sur la mise en place d'une mutuelle communale/intercommunale.

#### 4-4 Agenda 21 :

RAS

#### 4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Election le 14 octobre. La mise en place du nouveau Conseil Municipal Enfants aura lieu le 15 octobre. Des changements de dates de tenue des Conseils sont envisagés.

## **5. INTERCOMMUNALITE**

### 5.1 SIEVA :

RAS

### 5.2 SIVU DE LA PRAY :

Réception de l'étude sur la gestion des eaux pluviales pour réduire les eaux pluviales qui arrivent dans la station d'épuration de Châtillon. Charnay est plutôt bon élève dans le rejet de ses eaux pluviales.

### 5.3 SYDER :

RAS

### 5.4 Office du tourisme :

RAS

### 5.5 Communauté de Communes :

Inauguration de la crèche de Lozanne le samedi 8 octobre

### 5.6 Espace Pierres Folles :

- Election du nouveau Président : Monsieur Denis BINAUD.
- On note une diminution de la fréquentation des scolaires due à la réouverture du Musée des Confluences.
- Embauche d'une nouvelle personne à l'accueil pour le remplacement d'un départ à la retraite.
- Prévision de nouvelles plantations afin de cacher la présence d'un nouveau lotissement.
- Participation du musée au week-end Vignoble et Découverte les 22 et 23 octobre prochain avec une intervention de Michel Rougier, ancien directeur de l'inter Beaujolais, sur le cépage Gamay.
- 4 novembre 2016 : conférence publique avec Elise CORMORECHE, présentation de ses travaux sur la préhistoire, salle de la Mansarde à Charnay.
- 3 février 2017 : Assemblée générale de Pierres Folles avec conférence sur les aqueducs Romains Lyonnais

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

- Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. La commune recherche 2 agents recenseurs. Nécessité de grande disponibilité, notamment le soir et discrétion exigée. Contacter la Mairie.

**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 7 NOVEMBRE à 20h00**

*Village au ♥ des pierres dorées*